

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N^o 740-2

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 15 avril 2025 :

Règlement 740-2 - modification du règlement 740 relatif à un programme d'aide financière pour l'entreprise privée sur le territoire de Saint-Damien

Ce règlement a pour objet d'apporter certaines précisions au règlement 740 déjà existant.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 17 avril 2025.



Hugo Allaire
Greffier-trésorier

